

HELSINKI – Session intercommunautaire : services d’annuaire des données d’enregistrement de nouvelle génération

Lundi 27 juin 2016 – 15h00 à 16h30 EEST

ICANN56 | Helsinki, Finlande

MARIKA KONINGS : S’il vous plait, Mesdames et Messieurs, prenez place dans la salle. Nous allons commencer cette séance. Merci.

Bonjour à tous. Veuillez prendre place dans la salle. Nous allons commencer. Si vous avez des conversations en cours, vous pouvez aller les poursuivre à l’extérieur de la salle, s’il vous plait.

Merci à tous de participer à cette réunion, une séance intercommunautaire sur les services d’annuaire de données d’enregistrement de nouvelle génération. Je vais céder la parole d’ici un instant au président du groupe de travail PDP, mais avant cela, j’aimerais faire quelques annonces de logistique. Sachez que les micros qui sont sur les tables ne sont pas activés. Donc, nous avons certains collaborateurs dans la salle; vous les voyez ici avec leurs affiches. Si vous souhaitez intervenir, levez la main et nous allons leur demander de venir vers vous.

On vous encourage à vous connecter à l’Adobe Connect en ligne, et il y a deux questions pour le sondage qui nous intéressent. On

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

aimerait connaître votre point de vue là-dessus, pour l’équipe sur le leadership qui aimerait bien comprendre quel est le niveau de connaissance des personnes dans la salle sur cette question, et après cette séance, quelles sont les personnes qui ont participé à cette réunion pour pouvoir faire une évaluation de la manière dont nous organisons ces réunions à l’avenir.

Vous pouvez télécharger l’application de cette réunion si vous ne l’avez pas encore fait, pour pouvoir nous donner votre avis sur ces séances. Et pour ceux qui n’ont pas encore pris place dans la salle, n’hésitez pas à venir vous asseoir dans la salle. Il y a encore des chaises libres. Il y a également une possibilité de participer à distance et la possibilité pour les gens qui nous suivent à distance de poser des questions. Je crois que pour ce qui est des annonces de logistique, j’en ai fini. Oui.

Et bien sûr, cette réunion est enregistrée, et il y a des transcriptions qui sont faites. Je suis sûre d’ailleurs que l’enregistrement est en cours. Ça a commencé. Oui, je vois qu’on opine du chef dans la salle. Donc, d’accord.

CHUCK GOMES :

Bonjour à tous. Je m’appelle Chuck Gomes. Je suis le président du groupe de travail des services d’annuaire de données d’enregistrement du PDP et encore une fois, j’aimerais vous

souhaiter à tous la bienvenue à cette réunion. Il s’agit de la première séance intercommunautaire du nouveau type, format de réunion. Donc, c’est très intéressant pour tous. Je sais que beaucoup d’entre vous ont remis en cause ce nouveau format, ce modèle. Pour ma part, je suis très optimiste et très motivé par rapport à ce nouveau format. Pourquoi? Parce que la chose première que fait l’ICANN, c’est le développement de politiques, et l’accent qui a été mis sur cette question cette semaine et pour les personnes qui d’une manière générale ne participent pas à nos réunions et qui sont ici aujourd’hui et qui vont pouvoir le faire demain, est extraordinaire. Cette séance va être conçue autant que possible pour faciliter l’interaction et promouvoir cette interaction.

J’aimerais vous présenter les membres de cette équipe de leadership. Je me suis déjà présenté. L’un de mes vice-présidents, David Cake, sur ma droite Susan.

Un autre vice-président n’a pas pu être là, parce qu’il avait une autre réunion, Michele Neylon. Ils proviennent de chaque unité constitutive, des autres unités constitutives. Moi, j’appartiens à l’unité constitutive des Opérateurs de registre, et les autres appartiennent aux autres sous-groupes.

Donc, il est très important de vous présenter les deux autres membres de notre équipe de leadership, parce qu’ils sont

extraordinaires, et on serait tout à fait perdu sans eux. Remercier également le personnel de l’ICANN, qui sont tous les deux sur ma droite, Lisa et Marika Konings, que vous connaissez tous depuis un moment. Et Lisa a participé au travail de l’EWG auparavant.

Ce que j’aimerais faire très rapidement, c’est de vous demander, en levant simplement la main, les personnes qui sont des membres du groupe de travail, pas des observateurs. Mais ceux qui sont des membres du groupe de travail, levez la main s’il vous plait. Et maintenez cette main bien haute pour qu’on puisse vous compter. Parce que ces gens travaillent très dur. J’aimerais les remercier.

Qui sont les observateurs du groupe de travail? Merci. Merci. J’espère que ce travail d’observation vous plait, se passe bien, et à tout moment, si vous voulez devenir membre de ce groupe de travail, vous êtes les bienvenus. Contactez, dites-nous à l’équipe de leadership si les choses ne vous plaisent pas.

Et maintenant, combien d’entre vous participent pour la première fois à cette réunion? Levez la main, s’il vous plait. Très bien. Parfait!

Très bien. Pas de problème.

Bien. Maintenant, nous allons essayer de vous présenter brièvement cette thématique, et je vais me tourner vers David, qui va vous faire cette présentation-introduction sur le PDP. Ça va être très rapide. Mais ensuite, vous aurez l’occasion de poser des questions; pendant toute la semaine d’ailleurs, vous aurez l’occasion de poser des questions.

DAVID CAKE :

David Cake au micro. Je suis l’un des vice-présidents de ce groupe.

Comme Chuck l’a dit, nous avons un vice-président pour chaque unité constitutive de la GNSO. Moi, je représente Electronic Frontiers de l’Australie.

Je vais faire une présentation très brève sur ce que fait ce groupe de travail. J’espère que je n’ai pas besoin de vous expliquer ce qu’est le WHOIS – vous faites partie de l’ICANN, mais je vais vous expliquer ce qu’un RDS, parce qu’on ne l’a pas beaucoup employé auparavant. Il s’agit d’un service d’annuaire de données d’enregistrement. Et le système de WHOIS est l’un des exemples de ce service d’annuaire de données d’enregistrement.

À l’heure actuelle, c’est le seul système qui existe. Et on nous a demandé de voir s’il doit être remplacé par un autre, un autre

service d’annuaire de données d’enregistrement de nouvelle génération.

Donc, lorsqu’il s’agit du RDS, il y a des choses que cela implique de manière très spécifique, par exemple SAC51. Il ne s’agit pas du protocole lui-même, voir quel est le protocole : voilà un petit peu le travail de l’IETF; ce qui a permis petit à petit de remplacer le protocole WHOIS.

Ce qui ne veut pas dire qu’il y a plusieurs caractéristiques qu’on n’utilise pas. Pourquoi? Parce qu’elles impliquent un changement dans les services d’annuaire sous-jacents.

Également, les données qui y sont déjà contenues. On parle par exemple de données qui sont contenues dans le WHOIS, mais pas les bases de données par rapport au système, par rapport aux gens qui peuvent y avoir accès, etc. C’est de cela qu’il s’agit : système de données collectées, qu’est-ce que WHOIS, qui y a accès, combien de temps ces données sont-elles stockées, etc.

Le travail de ce groupe de travail bien particulier a, comme l’a dit Chuck, un historique avec le groupe d’experts qui s’est penché sur – je ne vois pas très bien le but de cet intitulé de ce groupe de travail. Il s’agissait d’un groupe de travail – d’un groupe de travail d’experts, constitué directement par la communauté de l’ICANN, donc un groupe de travail GNSO PDP

créé par le Conseil d’administration avec les experts en dehors de l’ICANN et à l’intérieur de l’ICANN pour voir ce que l’on pourrait avoir pour remplacer le WHOIS actuel.

Le système WHOIS a une longue histoire. Il date des années 70. Que ferions-nous si l’on devait créer le WHOIS aujourd’hui. Ça, c’est un exemple d’analyse qu’ils font. Ils élaborent des rapports, très longs, qui sont élaborés par des personnes très intéressantes, très intelligentes, mais peut-être qu’à l’époque, il ne s’agissait pas d’un processus ascendant, multi parties prenantes et axé sur les besoins de la communauté. Mais cela a démontré qu’il était possible de remplacer le WHOIS en théorie et qu’il y a plusieurs intérêts à faire cela.

Donc, ce groupe de travail a été constitué afin de passer en revue, de manière détaillée, ce rapport, nous pencher en profondeur sur ce que contenait le rapport et sur la teneur des services d’annuaire de données d’enregistrement, les révisions de WHOIS, les rapports SSAC, et la manière dont les données sont collectées jusqu’à présent. Ça a représenté un travail énorme. Et on a tellement de travail qu’il a fallu créer un Conseil d’administration spécial pour essayer de voir comment nous allons faire face à cette tâche énorme, cette entreprise énorme.

Nous avons travaillé sur la transition IANA. Ça, c’est encore plus important, mais là aussi, c’est un chantier énorme qui nous

attend, et il faut voir comment nous allons aborder ce chantier, et on va diviser les choses en étapes. Chuck va vous donner un peu plus de détails là-dessus dans un instant. Mais ce qui est important, c’est qu’on se situe actuellement à l’étape numéro un dont l’objectif est, d’une manière générale, de voir si nous mettons en place un nouveau RDS.

L’EWG a démontré qu’il était possible d’en concevoir un. Cela présente des avantages par rapport au WHOIS, qu’il s’agirait d’un système beaucoup plus moderne. Mais nous n’avons pas vu s’il s’agissait d’un processus de politiques ascendant, axé sur les besoins de la communauté, et c’est un peu l’objectif de notre étape numéro un. Avons-nous besoin d’un nouveau système?

Nous avons passé en revue les conditions nécessaires, les conditions nécessaires d’un RDS : s’il en fallait un maintenant, voir si le système actuel du WHOIS peut être d’une manière ou d’une autre modifié pour couvrir toutes ces conditions actuelles ou allons-nous dire non.

Si on peut avoir un système moderne qui répond à tous les besoins actuels de l’ICANN. Alors, il faut partir d’une technologie sous-jacente et d’hypothèses de départ sous-jacentes.

Donc, conclusion évidente, qui a donné lieu à une discussion, à savoir que ce protocole permet un accès différentiel plutôt que

réserver l’accès à certaines personnes. Certaines personnes utilisent cette caractéristique; si c’est une caractéristique essentielle, il faut procéder à certains changements par rapport à ce RDS. Et donc, on peut procéder d’une autre manière. On en est à ce stade-là des choses actuellement.

Nous avons une liste énorme de conditions nécessaires et c’est presque ingérable. C’est énorme. Ce sont des données que nous avons collectées en analysant un nombre infini de documents par rapport aux discussions touchant au WHOIS – le nouveau IDSS, toute la législation sur la protection des données, toutes les contributions provenant des SG, des AC, et des unités constitutives, des SO, etc.

Donc, voilà où on en est un petit peu maintenant pour vous donner une idée de toutes les étapes préalables, de ce qui nous attend. Est-ce que j’ai oublié quelque chose, Chuck? Bien.

Donc, l’étape numéro un consiste à voir si nous avons besoin d’un nouveau RDS ou non. Nous allons présenter un rapport d’ici la fin de l’année – nous l’espérons, qui ensuite va donner lieu à un rapport distribué à l’ensemble de la communauté, qui sera présenté au Conseil de la GNSO, selon le format habituel des PDP de la GNSO. Et nous espérons qu’il y aura ensuite des discussions au sein de la communauté. Mais en fin de compte, la décision principale, c’est de savoir si on a besoin ou pas d’un

nouveau RDS. Dans ce rapport, nous allons présenter les conditions qui s’imposent d’après nous par rapport à ce nouvel RDS. Une explication, une justification : pourquoi avons-nous besoin ou pas d’un nouveau RDS, quelles sont les conditions requises qui nous obligent à changer ou à modifier ce système. Et ensuite, nous passons à la deuxième étape.

Lors de la deuxième étape, on voit les choses de la manière suivante. Bien, nous avons besoin d’un nouveau RDS. Voyons quel type de RDS il va nous falloir et là, il y a des diagrammes très compliqués par rapport à ce type de RDS, un certain nombre de choses qu’il faut prendre en considération, par exemple toutes les questions techniques, pratiques. Quelles seront les conditions nécessaires pour modifier les processus internes de l’ICANN, les évaluations de risque. Bref, toutes les choses qu’il faut mettre en place et qui font partie de la conception.

Ensuite, étape numéro trois, voir comment mettre cela en place dans les faits, et là, on en est loin.

CHUCK GOMES :

Merci. Chuck au micro pour ceux qui nous suivent à distance. Alors, revenons à la diapo numéro cinq. Très brièvement, s’il vous plait. Parce que je veux m’assurer que vous puissiez

visualiser les étapes dont il a été question. Phase un, étape numéro un : conditions potentielles d’un nouveau RDS, si vous considérez qu’un nouveau RDS est nécessaire.

Tout ce diagramme a été conçu avec beaucoup de soin, donc lisez-le attentivement. Ensuite, étape numéro deux : le travail de PDP pour respecter ces conditions nécessaires. Et étape trois, comme David vient de le dire, c’est l’étape de mise en œuvre et de cohabitation avec le système actuel. Peut-être que la phase trois va se passer de manière concomitante avec la précédente.

Voilà le diagramme que nous avons préparé. Je ne vais pas passer en détail ce diagramme, mais il y a neuf domaines qui impliquent des conditions que nous avons identifiées. Ensuite, vous pouvez voir que ces domaines s’appliquent à la mise en œuvre du PDP.

Diapo sept, très rapidement, qui était à l’écran il y a un instant. Nous allons essayer de parvenir à un consensus au sein du groupe de travail lorsque nous allons analyser les sept domaines que vous avez vus sur la diapo précédente. Ce que nous faisons à l’heure actuelle, c’est la chose suivante : nous travaillons sur ces conditions fondamentales. Et comme David l’a dit, nous avons créé une liste énorme de conditions possibles.

Ce que l’on va vous demander aujourd’hui, c’est de suggérer des conditions qui, d’après vous, ne figurent pas sur cette liste. Donc, ce que nous attendons de vous, c’est que vous puissiez faire une comparaison entre cette liste et celle qui d’après vous serait la liste correcte ou complète.

David a parlé des conditions fondamentales qu’il faut remplir lors de la phase un, l’étape numéro un. Vous le voyez ici à l’écran. Donc, je ne vais pas le lire. Mais ce que j’aimerais en revanche faire dès maintenant, parce qu’on va avoir des personnes qui vont nous présenter des exemples de ces conditions, et on va vous laisser le soin ensuite de le faire.

Mais avant de faire cela, passons au deuxième point à notre ordre du jour. Diapo suivante, s’il vous plait.

DAVID CAKE :

On a une liste très longue de conditions, mais ce que vous pouvez faire aussi, c’est de nous envoyer des documents qui d’après vous n’ont pas été pris en compte pour élaborer cette liste.

CHUCK GOMES : Oui. Merci David. Peut-être que vous allez mieux comprendre les choses à mesure qu’on avance. Alors, on a parlé du plan de travail et des opportunités. On va en parler dans un instant.

SUSAN KAWAGUCHI : Comme vous pouvez le voir – à partir de cette diapo, je dois dire que Chuck et Lisa et Marika ont beaucoup travaillé pour que ce plan ait des bons résultats. Maintenant, nous travaillons entre le 9 et le 11. Et voilà pourquoi ce travail de sensibilisation et de diffusion va être fait après une délibération. Ensuite, nous allons aborder l’étape douze concernant la délibération sur tous ces besoins possibles et que nous puissions nous mettre d’accord ou pas sur ce qui va être demandé. Nous pourrions voir aussi ce qui a été décidé pour le reste de l’année, les points qui vont être abordés dans notre travail et nous pouvons maintenant aborder, voir la prochaine diapositive. Je ne sais pas si nous pouvons voir cela. Voilà. Merci.

Nous avons donc une première étape de diffusion, externe et formelle, et nous avons travaillé avec la communauté, nous avons reçu leurs réponses.

Le groupe de travail analyse tout cela avec le reste des éléments. Et en ce moment, nous en sommes à une étape externe de diffusion et de sensibilisation qui se termine demain, le 28 juin.

Si vous avez des commentaires à faire, nous serions heureux de vous entendre. Nous avons en ce moment – nous nous occupons de la planification d’autres périodes pour la sensibilisation. En ce moment donc, nous sommes à la période, à la première période, la première étape. Nous avons besoin de la contribution de vos commentaires pour pouvoir prendre des décisions sur ce système.

CHUCK GOMES :

Merci Susan. Je voudrais faire un commentaire sur nos dates butoir et notre plan de travail. Je crois que tout le groupe de travail et même les observateurs comprennent ceci. Mais lorsque nous établissons les dates butoir, nous sommes vraiment conscients du fait qu’il ne s’agit pas de dates butoir rigoureuses. Nous avons une liste de conditions sur un système RDS. Mais nous allons voir qu’il y aura d’autres conditions après cette date. Ce sera un processus très dynamique, parce que nous apprenons au fur et à mesure que nous avançons, au fur et à mesure que nous résolvons les problèmes.

Vous allez comprendre que ces dates butoir sont utiles pour continuer à aller de l’avant et pour résoudre des questions ; elles ne sont pas aussi rigoureuses, ces dates butoir, que nous ne puissions pas les modifier. Bien. Maintenant, nous allons

considérer le point numéro trois sur lequel nous allons le plus travailler aujourd’hui.

Vous pouvez voir la première puce – Susan vous a déjà parlé à propos de ceci, nous devons dire si nous pouvons parvenir à un consensus sur toutes ces conditions que nous allons établir. Le deuxième point ou la deuxième vignette indique un domaine pour lequel nous travaillons avec les membres du groupe et sur lesquels il est demandé des conditions supplémentaires. Nous voulons vous demander de nous aider là-dessus aujourd’hui. Nous allons donc être ouverts à la réception de nouvelles conditions pour un système RDS. Maintenant, dans la prochaine diapo, je veux que nous nous concentrons sur ce point. Voilà les cinq domaines sur lesquels nous allons travailler. Nous allons dans les semaines qui viennent, nous allons nous occuper de trois de ces domaines dans leur ensemble pour le dire en quelque sorte.

Nous ne savons pas lequel de ces domaines va être le premier sur lequel nous allons travailler. Nous allons tenir compte des utilisations et des propos. Ensuite, la confidentialité et enfin, l’accès restreint. Nous parlons des éléments sur les données. Voilà donc les trois premiers points. L’accès sécurisé. Nous allons aller et venir sur ces trois domaines, puisque que ce sont des domaines qui sont en rapport étroit. Ensuite, nous allons

nous occuper de l’accès sécurisé et de la précision, et puis il y a les six dernières questions qui sont résumées dans la partie bleue, en bas. C’est les questions concernant le travail, le travail interdisciplinaire.

Voilà donc d’abord quelles sont les conditions possibles ou les contraintes possibles pour que vous puissiez commencer à réfléchir. Vous avez ici quelques idées qui peuvent vous aider un tout petit peu. Quelles sont les contraintes ? Quelles sont les conditions possibles que ce nouveau cadre de politiques du service d’enregistrement des nouveaux gTLD envisage ? Vous pouvez dire : ceci peut être fait au moyen du WHOIS et s’il ne pourrait pas l’être, il faudrait voir quelles sont les politiques de RDS auxquelles il faut répondre dans ces nouvelles conditions.

Nous vous le disons pour que vous puissiez commencer à réfléchir et vous présenter en tant que bénévole volontaire.

Nous cherchons donc des points très stricts et clairs. Il faut que vous soyez très bref, que vous soyez très précis par rapport à vos commentaires et ce que vous allez proposer, parce que nous sommes très nombreux dans la salle.

Nous allons pour commencer, nous allons commencer à parler avec des membres de notre groupe de travail. Lisa et Susan vont partager avec nous quelques exemples. Et nous allons

commencer avec la prochaine diapo. Je veux demander à Jim Galvin de venir avec nous ici – pour que tout le monde puisse vous voir. Jim va nous présenter un exemple concernant une de ces questions. Dans la prochaine diapo, nous pourrions voir un tout petit peu de quel domaine il va s’occuper.

JIM GALVIN :

Jim Galvin fait partie d’Afilias et il est président aussi du SSAC. Je veux donc focaliser ce que je veux dire sur les éléments d’enregistrement.

Dans la partie supérieure et les éléments en particulier pour ce type de travail, en particulier pour répondre à la question suivante : quel est le but des données d’enregistrement?

Je veux dire à ce groupe. J’ai demandé à ce groupe d’établir la différence entre deux points : les données qui existent à l’heure actuelle ne sont pas les mêmes que celles concernant la réponse précédente, à savoir la raison pour laquelle nous avons besoin de ces données, et pour quelle raison, destinées à qui, à quel utilisateur et puis quelles sont les données qu’il faut collecter pour pouvoir répondre à ce besoin?

Ce qui est important pour cette discussion c’est que le groupe d’experts – que vous avez pu voir dans la diapo précédente, si vous avez lu leur rapport. Ils ont fait un excellent travail

lorsqu’ils ont établi la liste des réseaux ou la liste des objectifs pour lesquels les données WHOIS que l’on voit à l’heure actuelle sont en usage.

Mais, je veux établir une différence. Ce n’est pas la même chose ceci que le fait de savoir pourquoi nous avons collecté ces données en particulier.

C’est cette questions qui est peut-être la plus importante. Les données des noms de domaine sont recueillies. Est-ce qu’il faut continuer à le faire? Pour pouvoir répondre à tous ces objectifs pour lesquels elles sont utilisées aujourd’hui. Et c’est différent de la question générale ou de la question plus spécifique de ce que la communauté doit pouvoir utiliser, ce que la communauté est disposée enfin à soutenir.

Voilà donc. Je pense que c’est une question élémentaire que ce groupe doit se poser. C’est une question différente de la réponse, de la question à laquelle le groupe d’experts a répondu.

CHUCK GOMES :

Merci beaucoup, Jim. Voilà donc une partie des conditions possibles. Je ne peux pas vous donner enfin la vue d’ensemble qu’il vous a donnée pour que vous sachiez quelles sont les

conditions, mais je voulais qu’il vous le dise pour que vous ayez un tour d’horizon.

Voilà, nous parlons tout le temps de contraintes ou conditions possible, parce que nous n’avons pas encore commencé à débattre sur cela.

Nous n’avons pas encore cherché à établir un consensus. J’espère, je suis sûr, qu’il y aura des conditions plus faciles à établir et d’autres qui nous demanderont davantage de travail pour parvenir à un consensus. C’est pour cela que nous devons voir un tout petit peu quelles sont les conditions que nous allons établir dès maintenant.

Maintenant, je veux appeler Beth Allegretti.

Beth va vous expliquer une autre condition possible.

BETH ALLEGRETTI :

Une autre condition pour l’enregistrement et les services d’enregistrement de données, c’est l’accès.

Qui et comment peut accéder à ces données? Moi, je travaille pour le groupe Fox Entertainment. Je gère un portefeuille de domaines mondiaux, et ce que nous voulons, c’est vérifier notre information, à nous. Je m’en sers constamment pour m’assurer que notre information est correcte. Si nous achetons une

nouvelle unité de business, je ne sais peut-être pas quels sont leur noms de domaine.

Et je me sers du WHOIS pour faire figurer d’autres noms de domaine sur le portefeuille de notre groupe.

Une autre condition possible, c’est l’accès à ces données. Qui les a? Qui peut y accéder?

CHUCK GOMES :

Merci Beth, et maintenant, c’est Susan qui va nous parler.

SUSAN KAWAGUCHI :

L’une des conditions pour mon travail. Moi aussi, je m’occupe d’un portefeuille de noms de domaine mondiaux pour Facebook et la précision. J’ai un accès à ces données pour être sur qu’elles sont précises et m’assurer que des tierces parties ne se serviront pas de ces données. Les données de notre compagnie ne sont... Sont précises seulement pour nous pour enregistrer des noms de domaine de notre groupe. Et cela arrive beaucoup plus souvent que vous ne pourriez le faire.

Donc, la précision est aussi une condition indispensable.

CHUCK GOMES : Merci Susan. Maintenant, on va revenir sur la diapo précédente. Lisa, pourriez-vous nous expliquer un tout petit peu cette diapo?

LISA PHIFER : Bon, je vais vous présenter quelques autres exemples.

Jim a déjà présenté la diapositive précédente, à savoir le besoin de savoir quel est l’objectif de l’enregistrement. Cela a été le résultat d’un rapport SAC. Ce serait un exemple de différents points que vous pourriez demander à inclure dans le travail de ce groupe de travail en tant qu’analyse des conditions possibles. Ces exemples expliquent un peu ce que l’on apprécie, ce que l’on n’aime pas, ce que l’on n’apprécie pas dans ce système du WHOIS.

Il y a beaucoup de personnes qui s’inquiètent du fonctionnement du système du WHOIS ou de l’absence de certains mécanismes pour pouvoir accéder au contrôle, à l’intégralité ou à la confidentialité. Bon nombre de personnes estiment que cela est un manque dans le système du WHOIS. On pourrait le considérer comme une condition de confidentialité ou bien une condition permettant d’avoir un certain niveau d’accès sécurisé ou de contrôle d’accès au-delà du système actuel, qui a un accès public.

Un autre exemple concerne vos attentes par rapport à ce système. Vous allez concevoir un nouveau système. À l’heure actuelle, vous n’êtes pas obligé de vous restreindre à ce qui existe actuellement dans le WHOIS. Et si c’est le cas, quelles seraient les conditions pour un système différent du système actuel? À partir du rapport d’EWG, nous voyons que les données d’enregistrement fournies au moyen d’un service d’annuaire ne seraient présentées que pour un ensemble d’objectifs définis par une politique. Et, cela au moyen d’un service d’enregistrement, ne permettrait pas d’accéder à toutes les données pour toutes les raisons.

Vous verrez aussi que tous ces exemples sont présentés dans un document. Voilà donc la modalité de travail de ce groupe. Nous avons commencé sur le travail qui a été fait auparavant sur ce thème, sur les différentes positions des différents groupes et nous essayons de voir quelles sont les conditions possibles à partir de cela, qui ont été disons proposées et travaillées dans cette direction.

CHUCK GOMES :

Merci beaucoup, Lisa.

Maintenant, c’est votre tour. Je parle donc à tous les invités qui sont ici présents, que ce soit des observateurs, des groupes de

travail qui, normalement, ne participent pas non plus. J’ai demandé aux membres du groupe de travail de ne pas – enfin – participer, parce qu’ils auront beaucoup d’autres occasions de participation. Ils ont déjà présenté leurs commentaires.

Je vous demande donc de parler très rapidement, d’être bref, de parler lentement pour que nous puissions comprendre tout cela, et que nous puissions le dire – enfin le montrer sur l’écran, vous faire voir tout cela sur l’écran.

Il y a des micros dans la salle. Alors, levez le numéro des micros, comme ça. Ici, nous allons commencer par le micro numéro quatre. Il y a quelqu’un qui veut suggérer quelque chose, par rapport à cette condition.

Nous allons donc avancer peu à peu. Nous allons changer de place peu à peu. Donc, s’il vous plait, dites votre nom et qui vous représentez si c’est le cas. Et, nous allons donc présenter les conditions.

GEMA CAMPILLOS :

Bonjour, je m’appelle Gema Campillos. Je suis la représentante de l’Espagne pour le GAC.

La condition que je voudrais présenter serait la suivante, à savoir une présentation uniforme des données dans les

différents registres et les différents bureaux d’enregistrement ainsi qu’un accès aux autorités d’application de la loi.

CHUCK GOMES : Bon, excusez-moi. Vous venez de présenter deux conditions. Donc, dites-moi si c’est deux conditions que vous présentez?

GEMA CAMPILLOS : Donc, deux conditions. La deuxième condition concerne l’accès aux autorités d’application de la loi si c’est possible, voire si l’on peut consulter l’historique de l’enregistrement de noms de domaine.

CHUCK GOMES : Est-ce que c’est une troisième condition?

GEMA CAMPILLOS : Oui.

CHUCK GOMES : Bon, d’accord. Je veux être sûr de l’avoir établie sur la liste. Merci beaucoup.

Nous allons revenir dans cette partie de la salle ensuite. Maintenant, nous allons voir le micro numéro cinq si quelqu’un veut parler?

MALCOLM HUTTY :

Je m’appelle Malcolm Huddy de LINX. Je ne vais pas recommander cela comme condition, mais je voudrais que le groupe de travail considère la possibilité d’avoir une condition faisant que personne ne puisse utiliser et enregistrer un nom de domaine sans qu’il n’y ait une personne disponible et qui puisse être enfin suivie, qui puisse être tenue comme responsable de ce nom de domaine.

Je pense que cela est fondamental et j’espère que cette question sera considérée de façon explicite. Et si vous pensez que la réponse est positive, il faut se demander si cela fait partie de ce que l’ICANN doit faire pour pouvoir parvenir à cet objectif.

CHUCK GOMES :

Merci Malcolm. Bien, maintenant, espace trois de cette salle. Au fond de la salle aussi.

Bon, personne dans cette partie de la salle. Je ne vois pas trop bien d’ici. Donc, deuxième partie de la salle à l’avant.

THOMAS DE HAAN : Je m’appelle Thomas de Haan. Je représente le gouvernement des Pays-Bas au sein du GAC.

Je ne sais pas si c’est une condition. Enfin, une condition légale imposée. Moi, je dirais qu’il faut traduire l’esprit de bon nombre de lois sur la protection de données qui existent au tour du monde. Ce que je dirais, c’est que la condition de base, c’est que les utilisateurs fournissant des données à des tierces parties doivent savoir exactement dans quel but cela se fait et à qui ils vont fournir ces données. Et cela doit se faire à l’avance.

CHUCK GOMES : Oui, merci. Je pense que c’est quelque chose de raisonnable, de très raisonnable et vraiment possible par rapport aux conditions. Je vous en remercie.

Et maintenant dans la première partie de la salle, là, à l’avant. Nous avons une question.

SEBASTIEN BACHOLLET : Puisque nous avons un système d’interprétation dans la salle, je parlerais en français.

Merci beaucoup. Sébastien Bachollet. Je voulais suggérer deux choses. La première c’est que quand je suis en tant qu’utilisateur individuel, utilisant un nom de domaine personnel, je

souhaiterais que mes données ne soient pas accessibles par toutes les entreprises marketing du monde, qui vont m’envoyer plein de mail si mon adresse mail est rendue publique. Et à l’inverse, quand j’achète quelque chose sur un site web, je veux pouvoir avoir accès aux données d’information de quel site web ils utilisent et qui sont les responsables. Est-ce c’est bien la bonne entreprise à laquelle j’accède en allant sur cette page web?

Merci.

CHUCK GOMES :

Merci, Sébastien. J’apprécie beaucoup votre intervention.

Je vois qu’il y a une personne qui souhaite intervenir dans la zone cinq. Donc, je reviendrais à la zone quatre dans un instant.

DAVID HUGHES :

Bonjour. David Hughes, membre d’IPC.

Alors, la question que j’aimerais soulever, c’est une question qui a déjà été soulevée par rapport à l’accès de la part des autorités. Mais il y a d’autres aspects par rapport au fait que les gens pensent que leurs droits peuvent être enfreints, mais il y a aussi la question des autorités qui doivent avoir accès à ces données.

CHUCK GOMES : Merci beaucoup. D’ailleurs, j’en profite pour vous dire la chose suivante. Combien d’entre vous... Si vous participez à un groupe de travail, vous délibérez... Qui donc, si vous faisiez partie de ce groupe de travail, qui soutiendrait ces conditions?

Alors, vous voyez un petit peu ce qui nous attend comme volume de travail au sein du groupe de travail.

Nous sommes préoccupés, et au sein du groupe de travail, nous avons observé de la part de la communauté, des points de vue divergents au sein de la communauté. Donc, moi en tant que Président, j’ai essayé de parvenir à un consensus, mais c’est une tâche très difficile.

Revenons à la zone quatre.

WANAWIT AHKUPUTRA : Oui, merci. L’une des conditions, c’est d’utiliser une base latine pour l’ASCII, par exemple, et la question de la traduction, de la translittération des éléments de données qui serait nécessaire pour mettre en place un PDP sur la traduction, la translittération, les informations de contact, etc. Et toutes les informations concernant l’adresse qui sont contenues lorsque

vous n’utilisez pas l’ASCII comme langue locale ou lorsque la signification de ces informations n’est pas là.

CHUCK GOMES :

Oui, très intéressant. D’ailleurs, vous avez soulevé un point intéressant. Il y a beaucoup de groupes de travail qui concernent le WHOIS, qui sont en cours et qui vont devoir coordonner, en étroite coopération avec le nôtre, leur travail.

On a un groupe sur la traduction et la translittération des données d’enregistrement. Donc, on va travailler main dans la main avec ces autres groupes.

Intervention suivante, dans la zone trois, me semble-t-il.

ANNE AIKMAN-SCALESE :

Bonjour, Anne Aikman de l’IPC. J’ai une question par rapport aux notifications de la part du centre d’échange d’information sur les marques déposées. Lorsque nous voyons une notification par rapport à une marque déposée d’un bureau d’enregistrement, nous faisons cette notification au client et l’analyse à laquelle nous procédons est la suivante : nous voyons qui est le titulaire du nom de domaine. Très souvent cela élimine tout problème et ne suppose aucune action supplémentaire, parce que lorsqu’on voit quelle est l’activité, quelle est cette personne, on peut dire

au client qu’il ne s’agit pas d’un problème qui peut entraîner une quelconque complication.

Dans notre cas, peut-être que 60 à 70 % de ces cas sont éliminés.

Donc, si je ne peux pas obtenir ces informations-là par le client, alors il faut que je prenne un risque et que j’essaie de pousser plus avant cette enquête pour le bien de mon client. Donc, il faut que je voie si j’ai un accès par rapport aux notifications de requêtes du TMCH pour obtenir ces informations pertinentes.

CHUCK GOMES :

Merci Anne. J’apprécie énormément.

Intervention dans la zone deux.

NIGEL CASSIMIRE :

Bonjour, Nigel Cassimire de l’Union des télécommunications des Caraïbes. Je pense que pour tout domaine enregistré, il devrait y avoir un contact du côté administratif technique et les informations devraient être accessibles au public. Pour ce qui concerne les données à ce jour, alors ça ce sont les données pour l’aspect technique, les autres pour l’aspect administratif.

Ensuite, ce qui a été dit, ce sont des arguments qui peuvent effectivement être recevables, mais voilà ce à quoi devrait se

limiter les données : données d’ordre administratif et technique.
Point.

CHUCK GOMES : Merci beaucoup.

Zone numéro un.

STEFANIA MILAN : Bonjour, Stefania Milan pour le groupe des unités constitutives non commerciales.

J’aimerais vous présenter un point de vue légèrement différent. J’aimerais plutôt que d’ajouter quelque chose à cette liste, retirer quelque chose. Minimiser les données qui figurent dans cette base de données, et ma contribution serait de supprimer certaines des données qui sont présentées là-bas, notamment l’adresse associée au titulaire de nom de domaine individuel. Parce que pour les bloggeurs, journalistes et autres organisations, c’est inutile de les exposer à des risques supplémentaires. Donc, nous aimerions que le groupe de travail prenne en considération cet élément.

CHUCK GOMES : Oui, merci. Attention ici ! J’apprécie ce que vous venez de dire, ce que vous venez de partager, mais ce que vous faites en fait, c’est que vous empiétez sur la phase de délibération.

Nous allons décider, et d’ailleurs nous allons très probablement éliminer certaines conditions. Mais si je permets que les participants à cette réunion le fassent, alors je vais perdre le contrôle de cette réunion. Donc, je respecte tout à fait votre contribution. D’ailleurs, j’ai dû le faire à plusieurs reprises au sein du groupe de travail, en rappelant aux membres du groupe de travail : attention, vous êtes en train de vous éloigner des règles du jeu.

Il faut délibérer là-dessus et il faut trouver une solution que la majorité d’entre nous va pouvoir soutenir ou bien - on va dire - on ne peut pas soutenir cette condition. Donc, ne prenons pas cette voie pour l’instant, s’il vous plait, parce qu’il va falloir des mois pour que notre groupe de travail emprunte cette voie-là. Or, on n’a qu’un temps limité aujourd’hui pour le faire.

Donc, revenons à la zone numéro deux.

JORDYN BUCHANAN : Bonjour, Jordyn Buchanan de Google au micro.

Alors, point de vue légèrement différent. Moi, j’étais impressionné en voyant la liste de conditions que vous avez déjà réunie.

Peut-être que ce serait intéressant de procéder de la manière suivante, peut-être dire, ne pas inclure de conditions où il existe d’autres mécanismes alternatifs pour obtenir le même résultat d’une meilleure manière. Ça, ça serait peut-être utile pour faire le tri un petit peu entre toutes ces conditions.

CHUCK GOMES :

Oui. Merci Jordyn. Et j’aimerais faire un bref commentaire là-dessus, parce que l’une des choses – et d’ailleurs Lisa et Susan font le gros du travail là-dessus, c’est qu’on établit une longue liste des conditions qui existent. Et pour utiliser l’un des termes de Greg Aaron, l’un des membres de notre groupe de travail, ce qu’on essaie de faire c’est justement ce que vous venez de dire, c’est-à-dire, voyons cela comme une manière de peaufiner cette liste pour qu’elle soit plus gérable.

Merci beaucoup, Jordyn.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Bonjour, Chuck. Jean-Jacques Subrenat au micro.

En fait, ce n’est pas une condition que j’aimerais suggérer.

Mais j’aimerais vous demandez de prêter une attention particulière à ce que je vais dire, parce que ça a une incidence sur vos conditions futures.

Ce dont je parle, c’est d’un plan pour avoir un nouvel accord transatlantique sur la protection des données. Cela a fait l’objet de négociation entre la Commission européenne et les autorités nord-américaines, et s’est intitulé le bouclier sur la confidentialité.

Je pense que cette communauté devrait être au courant des raisons qui expliquent l’échec d’un port sur d’abord une absence totale de transparence, mais surtout ça a été très partial. Et l’accord en principe qui a été négocié entre le gouvernement des États-Unis et la Commission européenne, il y a de nombreuses années maintenant, a été annulé par la Cour de justice européenne il y a de cela quelques mois, au motif que c’était un accord partiel qui était rédigé à l’avantage des autorités nord-américaines.

Donc, ce que j’aimerais suggérer Chuck est la chose suivante, sans pour autant en faire une condition de travail pour votre groupe de travail.

Je pense que ce serait intéressant que votre groupe de travail suive ce qui se passe du côté de ces négociations, parce que

vous le savez les États-Unis et l’Union Européenne sont les deux principaux acteurs du marché international des échanges commerciaux, mais également dans le domaine de la protection des données. Et je pense que l’un des membres de votre équipe de travail ou plusieurs membres devraient suivre de près ce qui se passe du côté de ces négociations et indiquer un lien vers ce document.

CHUCK GOMES :

Je peux vous assurer que nous avons plusieurs membres de notre groupe de travail qui font déjà cela, mais nous avons pris bonne note de votre intervention, et nous allons y prêter une attention particulière. Il y a toute une série de contributions, toute une série de documents qui sont liés à ce que vous venez de dire, qui ont été identifiés. On va s’assurer qu’ils sont inclus ici. Donc, voilà le type de sensibilisation très pertinente qu’il est intéressant de faire.

Zone trois.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE : Bonjour, [Inaudible]. J’aimerais porter votre attention sur un problème technique du RDS, à savoir qu’avec le système traditionnel du WHOIS, il n’existait pas d’interface claire et utile

pour avoir accès aux données pour les candidatures de parties tierces, par exemple.

Donc, il est important de définir une bonne interface pour avoir accès aux informations pour le nouveau système du RDS. Par exemple, il faut que nous ayons un API pour avoir d’autres applications et avoir accès aux informations du système RDS de manière plus simple.

CHUCK GOMES :

Merci. Nouvelle intervention dans la zone cinq.

RUBENS KUHL :

Bonjour, Rubens Kuhl, membre de la GNSO, mais je ne parle pas au nom de ce groupe. Une suggestion que j’aimerais faire : avoir un mécanisme d’aperçu rapide pour voir si un domaine utilise des services d’anonymisation ou de représentation fiduciaire. Donc, pour ce qui concerne la protection des données. Et ça, ça soulève des préoccupations par rapport au fait que les domaines omettent de donner des informations.

Or, certaines personnes aimeraient savoir si c’était le cas ou pas. Certains ont suggéré que le DNS le fasse. Ça, c’est une question de mise en œuvre, mais la condition c’est d’avoir accès en temps

réel aux informations pour voir si le domaine est protégé en termes de confidentialité ou pas.

CHUCK GOMES :

Oui. Comme vous le savez, il y a un groupe de travail – je ne me rappelle plus de son acronyme d’ailleurs, PPSI me semble-t-il, sur les services d’anonymisation et de représentation fiduciaire qui a envoyé des recommandations au Conseil d’administration. Et nous espérons que le Conseil d’administration va prendre en considération ces recommandations et va permettre d’ouvrir une période de commentaires public dans un avenir proche.

Y-a-t-il d’autres personnes souhaitant intervenir dans la salle? Je suis admiratif de la participation qu’il y a eu dans la salle. Merci de toutes ces contributions. On va s’assurer que toutes les suggestions qui ont été faites, on va en débattre au sein de notre groupe de travail.

Et, on va passer en revue cette liste très longue de conditions possibles et on va essayer de parvenir à un consensus sur chacune de ces conditions ou éventuellement les modifier.

Alors, j’aimerais vous dire que voici la seule possibilité que vous avez d’intervenir sur cette question. Nous n’avons qu’un forum par an, ce forum politique. Donc, nous allons faire un travail de sensibilisation et pour ceux qui connaissent un petit peu le

travail de la GNSO, sachez qu’il y a un rapport initial à la fin du travail qui est publié, et on vous demande vos contributions. On a décidé au sein de notre groupe de travail de procéder d’une autre manière et de vous demander des questions plus brèves. C’est plus réaliste. Donc, vous allez voir plusieurs demandes sur cette question.

Alors, ce qu’on a prévu, c’est qu’après les trois premières demandes, on va partager avec vous les conclusions du groupe de travail, en vous disant voilà ce à quoi nous sommes parvenus. Quand pensez-vous? On va essayer de limiter ces questions.

Mais on attend avec impatience vos réactions pour le bien du processus de ce groupe de travail. Et, on espère pouvoir parvenir à un consensus, même s’il y a des points de vue divergents.

Donc, merci à tous de vos contributions, de votre participation. Peut-être que vous penserez à d’autres contributions, d’autres conditions, pardon. Si vous le pouvez, envoyez vos suggestions aux membres de l’équipe sur le leadership et on va essayer de les intégrer à notre travail.

Avançons, passons au point quatre de l’ordre du jour.

Excusez-moi, j’essaie de suivre un petit peu la présentation à l’écran. Nous avons une réunion demain, de 8 h 00 à 12 h 00, et ne vous inquiétez pas il y a une pause au milieu. Et cette réunion

est ouverte à tous. Il s’agit d’une réunion face à face de notre groupe de travail. Les membres du groupe de travail peuvent participer activement, mais lors des réunions face à face, on permet à tous de participer. Donc, c’est un petit peu une occasion que vous avez de pouvoir participer à notre travail.

Demain donc, notre réunion de travail est ouverte. Donc, si vous n’avez pas d’autres obligations et si vous voulez voir notre travail de vos propres yeux, voir comment nous progressons dans les différents domaines. Venez participer à cette réunion demain matin. Vous êtes les bienvenus si vous êtes disponible. De toute façon, nos réunions sont enregistrées et il y a des transcriptions. Donc, vous pourrez suivre la teneur de nos débats.

Bien, j’ai suffisamment parlé du contenu de cette diapo. Passons à la suivante. Oui, vous voyez ici certains liens, que nous vous invitons à examiner.

J’espérais que Michele aurait pu nous rejoindre à la fin de cette réunion, mais je crois comprendre que la réunion à laquelle il participait s’est étendue. Donc, il n’a pas pu nous rejoindre.

J’aimerais, étant donné qu’il ne nous reste plus que quelques minutes, vous dire qu’il s’agit de la première séance que ce groupe de travail organise sous ce format, et j’en suis très

satisfait pour ma part. Je ne sais pas si c’est votre cas. Je ne sais pas si vous avez des questions. On n’a pas eu beaucoup de temps.

Même dans les cinq derniers mois, nous n’avons pas couvert autant d’éléments que nous l’espérons, mais y a-t-il des commentaires que vous aimeriez faire? Des questions que vous aimeriez poser?

Il nous reste encore quelques minutes.

Nous avons des personnes, encore une fois, dans la salle qui ont un micro et qui peuvent vous le donner si vous avez une précision à demander, une question à poser ou un commentaire à faire.

Ici, à l’avant.

KAVOUSS ARSTEH :

Merci beaucoup, monsieur le Président.

Vous avez dit que c’était la première réunion en présence et qu’il y en a une, une fois par ans. Qu’est-ce qui vous empêche d’avoir des réunions en présence? Est-ce que c’est difficile de les effectuer?

CHUCK GOMES :

Probablement, Xavier n’est pas là, dans la salle.

Et puis, une autre, c’est qu’il n’y aurait pas suffisamment d’argent pour cela. Mais au sein de la GNSO, nous avons cette possibilité qui fait que les groupes de travail peuvent demander des réunions en présence. Mais ces réunions représentent un défi, parce que tout le monde doit payer pour assister à ces réunions. Bien sûr, on commence à voir des questions budgétaires, des questions liées au calendrier et à l’agenda de chacun.

Donc, en fait je me suis trompé, c’est notre deuxième réunion en présence. Nous avons eu la première à Marrakech, mais ce n’était pas la même chose que celle-ci. La participation n’était pas la même que nous avons ici. Les gens avaient beaucoup de problèmes pour pouvoir assister à cette réunion.

DAVID CAKE :

Je voulais dire que nous avons eu une réunion en présence avec le groupe de travail et à vrai dire, on a dit que pendant la réunion B, on allait travailler sur la nouvelle structure. Et, dans la prochaine réunion, je pense que nous allons avoir aussi une réunion en présence. Nous savons qu’il y a beaucoup de travail à faire. Il y a beaucoup de choses à faire.

GEMA CAMPILLOS : Je m’appelle Gema Campillos, je représente le gouvernement de l’Espagne.

Ce n’est pas une question, parce que je connais déjà la réponse à ma question, mais je voudrais dire ceci pour que tout le monde puisse en prendre note.

Cela concerne la portée de l’activité du groupe de travail. Le groupe de travail ne s’occupe que de noms de domaine. Il ne s’occupe pas des adresses IP. Ce serait vraiment super si un exercice de ce type pouvait être fait en ce qui concerne les adresses IP, parce que l’Internet ne se termine pas sur les noms de domaine. Et il y a de plus en plus d’adresses IP utilisées pour identifier des applis, des dispositifs, des dispositifs mobiles, etc.

Il n’y a pas de règles. Il n’y pas d’ensemble de règles pour les adresses IP. Il n’y a pas de cohérence dans une seule procédure, pour qu’il y ait un accès à ces adresses IP.

Je voulais le dire, juste pour qu’on puisse en prendre note.

CHUCK GOMES : Merci. Je suis sûr que vous savez que les registres des adresses et l’organisation des adresses s’occupent des numéros IP. Bien sûr, les numéros IP sont en rapport – disons – avec les noms.

La GNSO et le PDP de la GNSO, le groupe de travail de PDP de la GNSO, doit développer des politiques pour des noms de domaine de premier niveau génériques.

Soit dit en passant, les services d’annuaires sont utilisés aussi par les registres d’adresses, et vous devez savoir que cela est à l’usage en ce moment. Donc, c’est un très bon commentaire de toute façon, à inclure dans le travail de l’ASO.

DAVID CAKE :

Un petit commentaire sur la portée. Nous parlons des nouveaux gTLD, nous ne parlons même pas de tous les TLD. Nous faisons partie d’un projet de la GNSO. Nous faisons un travail où nous voulons analyser tout ce qui peut être fait, tout ce qui se fait, mais la portée de notre travail est assez limitée finalement. Nous espérons que lorsque notre travail sera fait, une partie de cela pourra être utilisée pour ce dont nous aurons besoin.

CHUCK GOMES :

Maintenant, la diapo 18. Ensuite une autre question et ensuite, nous aurons fini.

Kavouss a une question à poser.

KAVOUSS ARASTEH : Vous avez déjà répondu à la question de Gema, mais moi, je veux ajouter une autre petite chose. Le travail est suffisamment complexe, et je ne voudrais pas ajouter à la complexité de ce travail, avec cette histoire des adresses IP. C’est un travail vraiment complexe.

Quant à la réunion et au budget disponible, je pense que pour l’avenir des gTLD, c’est quelque chose de très important. Donc, il faut que nous nous efforcions autant que possible pour fournir autant de possibilités de réunions en présence et pas pour ce budget ici ou pour cette réunion-là. Je crois qu’il faut qu’il y ait une possibilité de présenter ici cela, lors de la réunion du GAC avec le Conseil d’administration. C’est très important.

CHUCK GOMES : Je vous remercie de ce que vous dites, de ce que vous suggérez. Je ne pense pas qu’il y ait de désaccord là-dessus.

La question est la suivante : lorsqu’il y a une réunion en présence, il faut pouvoir travailler sur cela à un moment approprié. Je vous remercie de votre soutien et je ne pense pas que nous allons discuter là-dessus.

Je veux maintenant que nous considérons la diapo qui est sur l’écran. Les groupes de travail sur le PDP vont analyser des

questions fondamentales et ils vont discuter toutes les conditions possibles auxquelles il faut répondre.

Il faut répondre à cette question : est-ce qu’on a besoin de RDS de nouvelle génération pour répondre aux conditions de service de l’annuaire de données d’enregistrement sur la base de vos conditions? Qu’en pensez-vous? Donc voilà, c’est une question clé à laquelle il faudra que nous répondions.

Je vais maintenant faire une enquête très rapide. Nous ne votons pas dans nos groupes de travail, mais nous réalisons des enquêtes si elles sont utiles. Combien d’entre vous pensent qu’il y a déjà une réponse à cette question? Personne!

Voilà, alors probablement notre travail va nous permettre de parvenir à une conclusion sur cela.

Combien d’entre vous estiment que le système du WHOIS existant à l’heure actuelle est approprié? Est-ce qu’il y a quelqu’un? Combien estiment que ce n’est pas un système approprié? Bon, nous avons beaucoup de travail à faire.

Maintenant, prochaine diapo. Je voudrais savoir si j’ai oublié quelque chose.

Nous avons encore le temps de répondre à ce qui nous a été demandé. Nous pouvons passer cela à la prochaine réunion intercommunautaire.

Je vous remercie d’avoir été parmi nous. Nous espérons continuer à avoir vos commentaires et je voudrais vous demander d’être patient dans un système multipartite et dans les thèmes complexes, tels que celui que nous abordons maintenant, demande suffisamment de temps pour pouvoir travailler. Nous allons avancer, mais cela prend du temps de pouvoir discuter sur tout cela.

Je vous remercie de votre présence et nous finissons notre réunion dès maintenant.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]